

Sur le Chapitre 64 : De l'établissement de l'Abbé.

CHAPITRE 64, DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ABBÉ - 1

20, 04, 18

Vers 840, dans son *"Commentaire de la Règle de saint Benoît"*, Hildemar de Corbie se pose cette question :

Pourquoi saint Benoît n'a-t-il pas placé dans sa Règle ce chapitre "De l'établissement de l'abbé" en premier ?

Et il répond :

Il a bien fait de placé ce chapitre ici (à la 64^{ème} place). Il ne devait pas faire autrement, celui qui a commencé son œuvre par ces mots : *« Ecoute, ô fils, les préceptes du maître »*. Il s'adressait alors au disciple pour que celui-ci écoute le maître.

Ensuite, il a englobé le corps tout entier, c'est à dire la communauté, en disant : *« Avec l'aide du Christ venons-en à la race très puissante des cénobites »*.

Après cela, il a établi celui qui est comme la tête de ce corps, en parlant de l'abbé, de ce qu'il doit être, tant en lui-même, qu'extérieurement.

Puis il a parlé des instruments des bonnes œuvres.

Des douze degrés d'humilité.

Encore après : des offices divins,

puis des sanctions (judiciis).

De la façon de recevoir les novices,

des rangs dans la communauté.

Après avoir parlé du "corps", c'est-à-dire de la communauté, saint Benoît parle de "la tête", c'est-à-dire l'abbé, elle doit être placée sur son corps, pour qu'elle ne meure pas. Et c'est pourquoi saint Benoît met ici, au bon endroit, ce chapitre sur l'instauration (restauration) de l'abbé, tête du monastère. Il dit en effet : *« Dans l'institution de l'abbé, on aura toujours pour règle d'établir celui que toute la communauté, inspirée par la crainte de Dieu, élira »*.

Saint Benoît distingue ici plusieurs choses :

« Etablir celui que toute la communauté, avec la crainte de Dieu, aura choisi d'un commun accord ». Il a bien dit : *« avec la crainte de Dieu »*, car il existe une mauvaise manière de s'accorder, sans crainte de Dieu, comme il le dira plus loin.

[...]

Saint Benoît dit ensuite comment élire l'abbé. Il faut, dit le Bienheureux Père, être attentif à deux choses chez celui qu'on va élire pour le consacrer (consecrandum) comme abbé : sa vie et sa sagesse. On doit noter que si l'on peut trouver quelqu'un qui possède les deux : la sagesse et une bonne vie, c'est lui qui doit être élu.

Hildemar fait ensuite de nombreuses distinctions en mélangeant tous les cas possibles : ceux qui ont une bonne vie et pas la science, ceux qui ont la science mais pas la bonne vie, et puis ceux qui ont un abord affable et ceux qui ont une bonne vie mais qui sont difficiles, ceux qui sont zélés et ceux qui le sont moins, ceux qui ont le savoir mais sont fragiles. Il conclut :

C'est ce dernier qu'il faut élire, malgré sa vie fragile, mais pas si mauvaise, du moment que la sagesse de sa doctrine est convenable pour faire progresser les autres. Quant à celui qui, bien qu'ayant la science, a cependant une vie très mauvaise, il faut lui préférer celui qui a une vie bonne, bien qu'il ne soit pas aussi savant pour faire progresser les autres.

Je passe maintenant au commentaire manuscrit de Dom Delatte :

L'élu devra être choisi en conscience, et chacun des électeurs doit comprendre sur ce point sa responsabilité. (...) C'est une des circonstances où il convient le plus de se mettre en face de Dieu, du tribunal de Dieu, du jugement de Dieu. « Aussi vrai que Dieu est Dieu, je vais donner mon suffrage à celui qui selon moi est le plus digne ! »

Je reviens à Hildemar :

Jusqu'ici saint Benoît a dit comment se fait l'abbé. Maintenant il apprend à l'abbé ordonné comment il agira, il lui impose une limite par ces mots : « *Qu'il pense toujours à la nature du fardeau qu'il a reçu, et à Celui à qui il aura à rendre compte de sa gestion* » et la suite. Il est à remarquer qu'il n'est pas dit seulement « *qu'il pense* », mais « *qu'il pense sans cesse* », non pas de temps en temps, mais « *sans cesse* ». De plus, il ne dit pas « *l'honneur (honor)* », mais « *le fardeau (onus)* », c'est-à-dire le poids. C'est bien de dire qu'il a reçu un « *poids* » et non un « *honneur* ». Et puisqu'il a reçu ce poids non pour être honoré, il doit le recevoir pour travailler et faire progresser les autres : il est précisé : « *Qu'il sache qu'il lui faut davantage aider que commander* ». Il ne dit pas « *commander (paeesse)* », mais « *aider (prodesse)* ». Manière de dire : que l'abbé le reconnaisse, cet office qu'il a reçu consiste à faire progresser les autres, et non pas à commander.

CHAPITRE 64, DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ABBÉ - 2

20, 12, 19

Dans l'ensemble de la Sainte Règle saint Benoît, s'il en remet beaucoup à la décision de l'abbé, non seulement il lui rappelle constamment qu'il devra rendre compte de toutes ses décisions devant le tribunal de Dieu, mais ayant un grand sens de la fragilité humaine, il est, sinon dur, du moins très exigeant à l'égard de l'abbé. Avec lui il ne sert pas de paroles feutrées. Il appelle les choses par leur nom.

Le chapitre 64^{ème}, "*De l'établissement de l'abbé*", donne un certain nombre de critères distribués en deux colonnes de ce que doit être et ne pas être l'abbé, tous ce qu'il doit faire et ce qu'il ne doit pas faire. Cela vient récapituler tout ce qui est dit à ce sujet dans un bon nombre de chapitres de la Règle.

Ainsi, l'abbé ne doit rien enseigner, établir ou ordonner qui transgresse les préceptes du Seigneur ^{2/4}.

Il ne doit pas y avoir de dichotomie entre ses actes et ses paroles : de peur, que prêchant aux autres, il ne soit réprouvé, et que Dieu lui dise un jour, à lui pécheur : « *Pourquoi annonçais-tu mes justices et déclarais-tu mon alliance par ta bouche ? Alors que tu hais la discipline et que tu as rejeté derrière toi mes paroles. Et : toi qui voyait un fétu dans l'œil de ton frère, tu n'as pas vu la poutre dans le tien* ». ^{2/13-15}.

Il est dit aussi à l'abbé de ne pas faire acception de personne dans le monastère. Qu'il n'aime pas l'un plus que l'autre. Que l'homme libre ne soit pas préféré à celui qui vient de la servitude. ^{2/16-18}.

Et plus loin : Que l'Abbé ne ferme pas les yeux sur les péchés de ceux qui commettent une faute, mais dès qu'ils auront commencé à paraître, qu'il les retranche jusqu'à la racine,

quand il a encore la possibilité de le faire, se souvenant du malheur d'Héli, le prêtre de Silo.
2/26.

Et avant tout, qu'il ne néglige pas le salut des âmes qui lui sont confiées ou n'en fasse pas peu de cas. 2/33-34.

L'abbé doit savoir qu'il a reçu le soin de conduire des âmes faibles et non un pouvoir tyrannique à exercer sur des âmes saines ; il craindra la menace du Prophète selon laquelle Dieu dit : « *Vous preniez pour vous ce que vous voyez gras et vous rejetez ce qui était faible* ». 27/6-7.

C'est à lui en personne que seront imputée toute faute commise au sujet des malades et des personnes âgées. 36/10.

Ailleurs il est dit que l'abbé ne doit pas tenir compte de la volonté mauvaise des envieux
55/21.

Et le chapitre 65^{ème}, c'est le bouquet : tandis que l'abbé et le prieur nourrissent des sentiments d'hostilité réciproque, il est fatal que, dans une telle discorde, les âmes soient en danger ; ceux qui leur sont soumis, en embrassant le parti de l'un ou de l'autre, iront à leur perte. 65/8.

Que l'abbé pense qu'il doit rendre compte à Dieu de toutes ses décisions, de crainte que le feu de l'envie et de la jalousie ne vienne à brûler son âme. 65/22.

Et dans le présent chapitre 64^{ème} il est question des abbés complices des vices d'une communauté. Celle-ci n'a pas agi selon la crainte de Dieu, et ainsi ils ont bafoué la Règle toute entière. Contre cet abbé et cette communauté saint Benoît en appelle à l'évêque, et jusqu'au bras séculier. Que faire devant tant de risques de dérapage ?

Quand tout ne va pas très bien on peut venir à penser que la communauté s'est trompée quand elle a élu son abbé. Avant d'en appeler à l'évêque les Constitutions renvoient d'abord à l'Abbé-Président de la Congrégation, lui qui a confirmé l'élection au nom du Saint Siège.

Une communauté monastique doit toujours se tenir dans cette attitude d'humilité, elle doit connaître bien clairement le sens de son appartenance à l'Eglise, sa responsabilité envers les autres frères, elle ne peut agir de façon arbitraire.

Je finis avec la prière d'Aelred de Rielvaulx, Prière pastorale :

Il y a des biens dont j'ai besoin non seulement pour moi, mais pour ceux dont tu m'as ordonné non de présider mais de servir. Un ancien te pria un jour de lui octroyer la sagesse afin qu'il sache gouverner ton peuple car il était roi ; cette parole trouva grâce à tes yeux et tu l'exauças. Pourtant tu n'étais pas encore mort sur la croix, tu n'avais pas encore prouvé à ton peuple ton merveilleux amour. Doux Seigneur, voici devant toi ton peuple particulier ; il a la croix devant les yeux, il porte en lui les marques de ta passion. Tu me l'as confié pour que je le gouverne, moi, ton pauvre petit serviteur. Mon Dieu, tu connais ma sottise, ma faiblesse ne t'est pas cachée. C'est pourquoi, ô doux Seigneur, je ne te demande ni or ni argent ni pierres précieuses, je te demande la sagesse afin que je sache gouverner ton peuple. Envoie-la, ô source de la sagesse, du haut du trône de ta grandeur afin qu'elle demeure avec moi, qu'elle peine avec moi, qu'elle travaille avec moi, qu'elle parle en moi. Qu'elle dispose mes pensées, mes paroles, toutes mes actions, toutes mes décisions selon ton bon plaisir, pour l'honneur de ton Nom, pour leur avancement et pour mon salut.

Seigneur, enseigne à ton serviteur comment me consacrer à eux, je t'en supplie par ton Esprit Saint, et comment me dépenser pour eux. Donne-moi, Seigneur, par ta grâce ineffable, de supporter patiemment leurs faiblesses, de compatir avec amour, de les aider avec

discernement. Puisque tu leur as donné ce guide aveugle, ce docteur sans doctrine, ce gouverneur sans expérience, à cause d'eux sinon à cause de moi, instruis celui que tu as placé comme docteur, conduis celui à qui tu as ordonné de les conduire, gouverne celui que tu as établi comme gouverneur.

Quant à eux, je les remets entre tes mains saintes ; je les confie à ta tendre providence afin que personne ne les arrache de ta main ni de la main du serviteur à qui tu les as confiés, mais qu'ils persévèrent heureusement dans leur sainte profession, et que par leur persévérance ils parviennent à la vie éternelle par ta grâce, notre très doux Seigneur qui vis et règnes dans tous les siècles des siècles. Amen.

CHAPITRE 64, DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'ABBÉ - 3

21, 12, 18

La discrétion, mère des vertus.

La finale du chapitre sur l'élection de l'Abbé nous donne un petit traité sur la DISCRETIO. Mot qui vient du grec et ayant pour sens : *trier*, puis *distinguer*, et par suite *décider* et *juger en connaissance de cause*.

Aujourd'hui, discrétion n'évoque plus qu'une attitude douceâtre et molle. Pour nous autres modernes, elle est synonyme de retenue, elle décrit la réserve, la fidélité à garder un secret, somme toute la disposition à ne pas se compromettre soi-même ni gêner autrui. Cette discrétion-là ne dit pratiquement plus rien de ce qu'entendait saint Benoît quand il ramène toutes les qualités de gouvernement de l'abbé à "*la discrétion, mère des vertus*".

Pour lui, la DISCRETIO se présente comme le critère pour distinguer le moment et la façon d'être indulgent ou au contraire exigeant :

Ainsi restera t il une marge pour la générosité des forts, tandis que les faibles ne seront pas tentés de lâcher pieds.

La vie ne consiste pas à battre jour après jour des records ; la sagesse demande qu'il y ait de l'air à la vie et doit respecter l'honnête moyenne de la vie quotidienne sans que la médiocrité en prenne prétexte pour prévaloir. De multiples passages de la Règle peuvent être cités comme autant d'applications pratiques. Ainsi, par exemple, le cas des moissons par temps de canicule avec possibilité de maintenir le double repas quotidien les mercredis et vendredis d'été, et d'accorder un supplément de boisson, de sorte que les frères travaillent sans murmurer, tout en évitant que les âmes ne relâchent leur désir spirituel. De même, la façon dont saint Benoît organise les temps de sommeil. Une débonnairerie apparente transpire tout au long de la Règle à propos des milles détails qui forment la vie concrète de tous les jours, car, pour Notre Bienheureux Père, il ne faut pas que les âmes se trompent de combat : les mentions continuelles sur la crainte de Dieu, le primat du surnaturel et de l'humilité, et l'horreur du murmure, autant de notations qui obligent l'âme à chercher Dieu à tout moment, à tout propos, sans se lasser ni lâcher pied.

Saint Benoît hérite ici de Jean Cassien. Dans sa seconde Conférence celui-ci fait parler l'abbé Moïse qui, dans sa jeunesse, avait assisté à une rencontre monastique autour de saint Antoine où celui-ci posa la question : Quelle est la vertu qui prémunit le mieux contre l'illusion si dommageable à la persévérance et à la fidélité du moine ? Plusieurs opinions ayant été avancées, Antoine parla alors de la DISCRETIO comme de l'œil de la vie morale, le conseil plein de sagacité qui déjoue les pièges de l'excès ou de la paresse, qui nomme par leur vrai nom vices et vertus, sans céder à l'inclination du tempérament.

Dans la Sainte Règle saint Benoît rapproche, ce qui lui est personnel, la DISCRETIO de la figure du Patriarche Jacob.

Jacob revient de son exil forcé, et il est sur le point de rencontrer son frère autrefois irrité contre lui. Il est incertain de l'accueil que celui-ci va lui ménager ; aussi doit-il faire preuve de sang-froid et de sagacité. Avec bon sens il ménage la marche de sa nombreuse famille et la divise en deux camps afin de ne pas tout perdre d'un coup si, au lieu de rencontrer un frère, il devait affronter un ennemi. Là est la DISCRETIO que saint Benoît donne en exemple à l'Abbé. Celui-ci est invité à ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier, et de faire toutes choses avec mesure pour qu'il y ait une marge pour la générosité des forts, tandis que les faibles ne seront pas tentés de lâcher pieds.

La nuit précédant cette rencontre avec Esaü, Jacob avait lutté mystérieusement avec un Ange ; ce dernier lui donna la bénédiction du Seigneur avant de se dégager. Jacob devient alors Israël, car il a vu Dieu à travers ce combat ; de plus, il boite désormais, le merveilleux coûte cher ! Cette claudication est riche de sens. Celui qui gouverne doit avoir vu de près le poids des choses, avoir affronté et s'être frotté au mystère. La claudication est le signe que Jacob puise désormais sa sagesse pratique dans la crainte de Dieu qui introduit à la prudence. La DISCRETIO engendrera ainsi la PRUDENTIA, vertu de l'agir humain, vertu cardinale.

Saint Grégoire ventera Notre Bienheureux Père en disant de lui :

Benoît écrivit une Règle des moines remarquable de DISCRETIO et riche d'enseignement.

La DISCRETIO est donc vertu de l'action saine et féconde, la vertu de gouvernement. Et la MODESTIE est l'indice de la DISCRETIO.

Pour illustrer cela je cite la relation que fit un clunisien de la visite que Pierre Damien fit à Cluny :

Lorsqu'il vint à Cluny, ce nouveau Grégoire, qui avait du premier l'éloquence sinon l'égalité d'âme apostolique ; lorsqu'il eut vu la douceur unie à la sévérité ; lorsqu'il eut admiré dans la même main la verge et la houlette, il eut un moment d'étrange surprise. Comment, pensait-il, ces moines peuvent-ils être saints et vraiment fils des saints, en menant une si grande existence ? Mais pourtant comment ne seraient-ils pas saints et vraiment dans la voie du ciel, en soutenant avec tant d'allégresse une charge si lourde, le poids d'une observance aussi exacte ? Un jour il remarquait l'abondance de la table ; mais le lendemain il admirait la sévérité du jeûne. Cependant, se disait-il, si l'on pouvait unir en eux l'obéissance et la mortification à un même degré, oh ! alors ce serait une perfection vraiment apostolique. Il s'en ouvrit au seigneur abbé, lui disant que si ses moines voulaient seulement se priver deux jours de plus de fèves à la graisse, il n'y aurait pas sous le ciel d'ermites plus austères. Le vénérable abbé, qui savait admirablement garder en tout la discrétion, lui répondit en souriant :

- Très cher père, vous voulez, je le vois, augmenter notre couronne en ajoutant à nos jeûnes ; c'est à merveille. Mais il vous faut d'abord porter le fardeau avec nous, seulement pendant huit jours ; après quoi vous jugerez dans quelle mesure il sera besoin d'y ajouter. Car enfin, il faut goûter au plat avant de dire qu'il y manque du sel ; ainsi faut-il bien mettre au moins le petit doigt à la besogne, pour juger à bon escient du poids que portent les frères.

- Le cardinal se prit alors à réfléchir que ce poids était bien au-dessus de ses forces, et ne parla plus de l'aggraver. Cité dans "vie de saint Hugues" par Dom L'Huilier, p.143.